



## Demande précision quant à la liquidation

Par **Farfadet92**, le **29/09/2016** à **21:33**

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce actuellement.  
L'ONC a été prononcée en janvier 2016.

Depuis, ma femme ne veut pas régler sa part d'imposition pour les revenus de l'année 2015.  
Je suis le seul à assumer cette charge.

Son avocat a proposé un calcul de dédommagement qui n'est pas en ma faveur.

Mon avocat me dit que ferait mieux d'accepter.

Je ne sais plus qui croire.

Je voudrais entamer une procédure au tribunal civil par la suite car d'autres sommes sont à réclamer.

Mais mon avocat me dit qu'il est sage d'accepter le calcul de l'avocat adverse.

Est-ce de la complaisance entre avocats ou est ce dans mon intérêt?

Merci de vos réponses!